



La CFDT remercie les salariés qui ont voté pour elle.

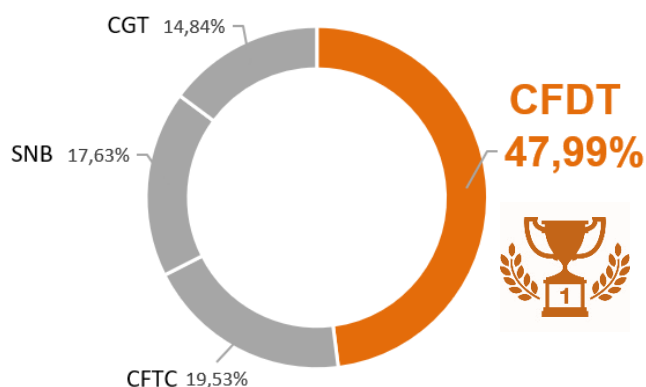
M E R C I !

La CFDT reste encore la **1^{ère}** organisation syndicale de la DIAC !

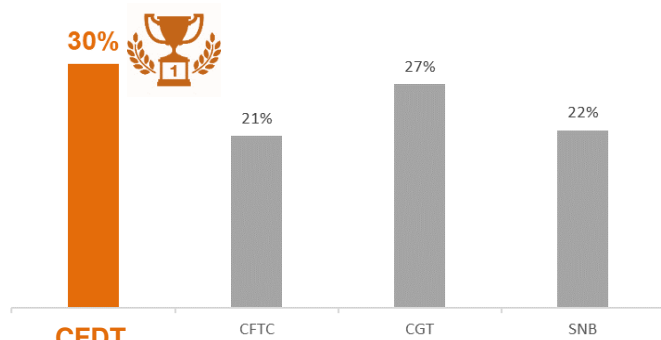
Les enjeux à venir seront de taille avec l'évolution de notre entreprise et toutes les conséquences sociales qui en découleront.

Pour ces 4 prochaines années, la CFDT s'efforcera d'être à la hauteur de la confiance que vous nous avez accordée. Vous pouvez compter sur la CFDT afin de continuer à défendre les intérêts des SALARIÉS et l'avenir de NOTRE ENTREPRISE.

La CFDT est la 1^{ère} organisation syndicale représentative pour les 4 prochaines années



La CFDT est 1^{ère} chez les techniciens



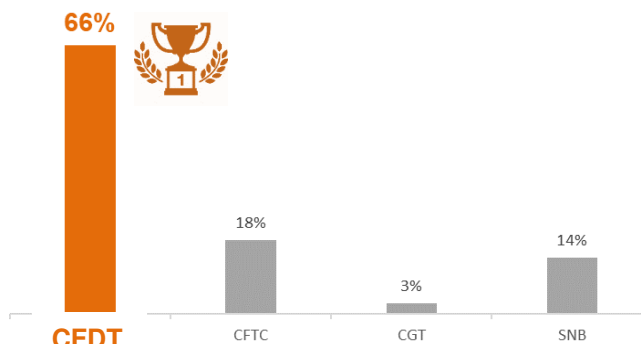
Vos élu(e)s

CFDT

technicien(ne)s
titulaires (Zuhal /
Alain / Isabelle)
et suppléants
(Sylvie / Fabien /
Laure).



La CFDT est 1^{ère} chez les cadres



Vous avez été 66% des cadres à voter CFDT au 1^{er} tour. Nous comptons sur vous DU 27 AU 29 MARS POUR REVOTER CFDT !

2^{ème} TOUR

COLLÈGE CADRES

DU 27 AU 29 MARS

CADRES

Cfdt:





NAO* 2023 : la CFDT ne signera pas d'accord car...

* NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

Sur le fond, les mesures proposées par la Direction mettent clairement **en avant les augmentations individuelles et assez peu les mesures générales**. Dans le **contexte inflationniste** que nous subissons actuellement, la **CFDT voulait l'inverse**. Ce sont avant tout les **mesures générales** qui ont vocation à compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les salariés, tous statuts confondus : **techniciens comme cadres**. Or les 3% proposés pour les techniciens couvrent à peine 50% de l'augmentation des prix observée en 2022 (6% en moyenne).

Sur la forme, les négociations obligatoires sont regroupées en 3 domaines par le Code du travail (articles L. 2242-1 et L. 2242-2 du Code du travail) :

- La rémunération (les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la qualité de vie au travail et les conditions de travail (QVCT).
- La négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.
- Le télétravail est aussi un sujet important pour la CFDT et les salariés ! Une indemnité de télétravail, demandée, était attendue lors de ces NAO 2023 ! Pourquoi reporter le sujet à fin 2023, date à laquelle la question du télétravail sera redéfinie dans le cadre du socle social commun du Groupe Renault ?

La **CFDT** est prête à reprendre les discussions ultérieurement pour trouver un consensus dans le cadre d'un **vrai dialogue social** - véritable levier de performance économique et sociale de l'entreprise, contribuant à la qualité de vie au travail et à l'engagement des salariés dans l'entreprise !

La CFDT est persuadée qu'une autre répartition plus sociale des 7,5% de l'enveloppe globale est possible (les banques, comme BNPP ou SG, l'ont fait exceptionnellement cette année !) :

- Une tranche jusqu'à 40k€ → 5% AGS (Augmentation Générale des Salaires)
- Une tranche de 40k€ à 75k€ → 3% AGS



LA DIRECTION PEUT APPLIQUER SANS LA SIGNATURE DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL...



- TRANSPORTS PUBLICS** : la prise en charge à 75% de l'abonnement !
- TICKET RESTAURANT** : l'augmentation de la valeur faciale du TR à 10,50€ !
- RESTAURANT D'ENTREPRISE** : la contribution employeur de 1€ par jour !
- SALARIÉS DISPOSANT D'UN VÉHICULE D'ENTREPRISE** : où est l'égalité de traitement avec leurs homologues Renault ?
- SUPPRESSION DE LA PRIME DE TRANSPORT DE 53,70€** : les 1257 salariés perdront un élément de rémunération pérenne, acté par l'Accord de 2017 ; rien n'empêcherait la direction de ne pas reconduire cette prime de mobilité dès 2024. Ainsi, plus le terme de notre retraite est lointain, plus lourde sera la perte financière sur notre future pension de retraite et à vie !



Pour les futurs retraités DIAC, ce serait environ **−30€ / mois à vie !**

Source : étude CFDT faite à partir du simulateur du site « la-retraite-en-clair », avec un revenu sous le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale fixé à 43 992€ en 2023).

**LE 27 MARS 2023 : 2^{ème} TOUR
COLLÈGE CADRES
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !**

<https://www.cfdt-banquesidf.fr/site/diac/bienvenue>

tial C